

**ANNEE 2024**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 21 MARS 2024**

*Délibération n°*

**2024041**

Date de convocation : 08/03/2024

Date d'affichage : 25/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 6 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le  
ID : 064-216401000-20240321-2024041-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 08 mars 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET DIT BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Céline FAYS, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL (arrivée à 19h10), Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h50).

Absents excusés : Mme Valérie RECart (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Fleur BEYRIS (pouvoir à M. Jean-Baptiste HALTY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Yannick BASSIER), M. Cédric BRESAC (pouvoir à Mme Céline FAYS).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**O.J n°20 : Fixation des tarifs du camp à Hendaye programmé en avril 2024.**

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET adjoint aux affaires sociales

Le service Enfance Jeunesse organise un séjour «Koh Lanta » à Hendaye durant les prochaines vacances de Printemps.

Les tarifs proposés tiennent compte :

- des frais de transport,
- de l'hébergement en pension complète,
- des frais liés aux activités et animations.

Ce séjour est ouvert aux enfants et jeunes de Bassussarry mais aussi à ceux extérieurs à la commune.

Il convient donc de fixer les tarifs applicables en fonction des éléments précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,  
APRES en avoir délibéré,

- FIXE les tarifs du séjour à HENDAYE du 15 Avril au 17 Avril 2024, comme suit :

	Bassussarry	Hors Bassussarry
<b>Séjour HENDAYE</b>	150,00 €	180.00 €
<b>Avec aide CAF (VACAF)</b>	105,00 €	135,00 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20240321-2024041-DE



Fait à Bassussarry, le 21 mars 2024.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

